Municipalité de Rougemont

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Portant sur les projets de règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NO. 2025-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE DÉCRÉTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE SERRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT**

- **RÈGLEMENT NO. 2025-374 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-320 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA CULTURE DE CANNABIS ET SON ENCADREMENT**

AVIS est, par la présente, donné aux personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire :

QUE les projets de règlements 2025-369 et 2025-374 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable **à l'ensemble du territoire.**

RÉSUMÉ

Le projet de règlement no. **2025-369** a pour objet de modifier les dispositions relatives à l'implantation des serres agricoles sur le territoire de la Municipalité de Rougemont, notamment par l'obligation d'installer des rideaux occultants.

Le projet de règlement no. **2025-374** a pour objet de modifier les dispositions relatives à la la culture de cannabis dans la zone où cela est permis, notamment par l'interdiction de culture en champ.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public (**le ou avant le 5 mai 2025)**.

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter les seconds projets de règlements sur le site internet de la Municipalité : www.rougemont.ca/avis-publics/ et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en communiquant avec la soussignée.

Donné à Rougemont, ce 25ième jour du mois d'avril 2025.

MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 25ième jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 avril 2025.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière